

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

LES INSCRIPTIONS POUR LA NOUVELLE PROMOTION SONT OUVERTES !



Faire découvrir la vie institutionnelle et son système démocratique aux jeunes Manchois, c'est l'objectif du conseil départemental des jeunes (CDJ). La mandature des 41 membres de la promotion « Léon Marchand » étant achevée, il est aujourd'hui l'heure de lancer les inscriptions afin de trouver leurs successeurs. Les candidats sont invités à déposer leur dossier sur la plateforme dédiée sur le site manche.fr jusqu'au 6 novembre 2026.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES, C'EST QUOI ?

Le 30 mars 2018, l'assemblée délibérante adoptait à l'unanimité la création d'un conseil départemental des jeunes (CDJ) de la Manche.

Ce dispositif permet à la jeunesse manchoise d'expérimenter la vie institutionnelle en la sensibilisant au système démocratique et aux valeurs républicaines, d'appréhender les enjeux de la construction d'une politique publique et de développer des compétences formelles et informelles, complémentaires à l'action de l'Éducation nationale.

SON FONCTIONNEMENT

Les jeunes désignés le seront pour une durée de deux années scolaires, de novembre 2026 à mai 2028.



Constitué d'une cinquantaine de jeunes, le CDJ fonctionne sur la base de :

- Sessions plénières (quatre sessions plénières seront organisées durant la mandature) ;
- Commissions, à savoir :

> Sport et avenir (Evènements, emplois de demain, formation, initiation aux pratiques sportives) ;

CONTACTS PRESSE

Héloïse Fourreau
02 33 05 99 43 / 07 84 15 07 61
Heloise.fourreau@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 / 06 80 24 41 96
Alexandra.desaintjores@manche.fr

> Bien vivre ensemble (Inclusion, solidarité, prévention, découverte du monde) ;

> Culture et patrimoine (Musées, art, médiation culturelle, rénovation) ;

> Environnement et développement durable (Comportement individuel et émission de CO2, protection des espaces naturels et vivants, préservation du patrimoine, réduction des déchets).

Au moment de sa candidature, chaque jeune fait le choix de la commission dans laquelle il souhaite s'impliquer. Chacune de ces commissions se réunira à raison d'une fois par mois (hors période de vacances scolaires et mois de session plénière).

LE CALENDRIER

Les grands rendez-vous de la prochaine promotion du CDJ :

Du 8 septembre au 6 novembre 2026 :

Ouverture d'une plateforme sur le site manche.fr, sur laquelle les jeunes peuvent déposer leur candidature.

Ils peuvent transmettre leur dossier de candidature sous la forme de leur choix : écrit, dessin, vidéo, enregistrement audio... Le jeune doit y faire part de ses motivations et écrire quelques lignes sur le thème de la commission qu'il a choisi.

Le 20 novembre :

Désignation des jeunes conseillers et officialisation par courrier.

Le 5 décembre :

Journée de cohésion à la Maison du Département. Cette journée se veut ludique et permet d'appréhender le Conseil départemental et de faire connaissance avec tous les autres membres du CDJ et les élus départementaux.

Le 16 décembre :

Session plénière d'installation qui marque officiellement le début de la mandature de ces jeunes conseillers départementaux.



INFORMATIONS PRATIQUES

▪ Qui peut déposer sa candidature au CDJ ?

Les élèves de 5e et 4e des collèges publics et privés, 4e des MFR et lycées agricoles et jeunes de 12 à 15 ans d'IME, ITEP et IEM du département.

▪ Durée de l'engagement :

L'engagement se fait sur 2 années scolaires (2026/2027 et 2027/2028).

▪ Organisation :

Les frais de transport et de restauration sont pris en charge par le Département.

▪ Format des commissions :

Chaque commission se réunit (en présentiel et/ou en distanciel) un mercredi par mois (hors vacances scolaires). Les sessions plénières ont lieu des mercredis après-midi en décembre et mai/juin (4 au total).

CONTACTS PRESSE

Héloïse Fourreau
 02 33 05 99 43 / 07 84 15 07 61
Heloise.fourreau@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
 02 33 05 99 11 / 06 80 24 41 96
Alexandra.desaintjores@manche.fr